

**AVIS PUBLIC**  
**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 340**  
**FIXANT LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL**  
**DE LA VILLE DE RICHMOND**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que le projet du Règlement numéro 340 fixant le traitement des membres du conseil de la Ville de Richmond a été présenté lors de l'assemblée régulière tenue le 3 septembre.

Ce règlement a pour objet :

- de réviser la rémunération des membres du conseil de la municipalité;
- de faire en sorte que la rémunération soit rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.

	<u>Actuelles</u>	<u>Projetées</u>
<b>Maire</b>		
Rémunération	20 206,00 \$/an	24 231,00 \$/an
Allocation de dépenses	10 103,00 \$/an	12 115,50\$/an
 <b>Conseillers/Conseillères</b>		
Rémunération	7 926,00 \$/an	9 505,00 \$/an
Allocation de dépenses	3 963,00 \$/an	4 752,50 \$/an
 <b>Maire suppléant</b>		
Rémunération	67,00 \$/mois	79,00 \$/mois
Allocation de dépenses	33,50 \$/mois	39,50 \$/mois

**Le règlement prévoit également :**

- que les rémunérations et les allocations de dépenses ci-haut mentionnées seront indexées annuellement à compter de l'exercice financier suivant l'entrée en vigueur du présent règlement;
- qu'une rémunération de 70 \$ par cycle de 3 heures, pour un maximum de 210 \$ par jour, est remise au membre du conseil qui participe à un atelier de travail;
- que si le maire est absent pour cause de maladie, d'invalidité, d'incapacité ou que le poste devient vacant et que le remplacement par le maire suppléant atteint 21 jours, ce dernier aura une rémunération additionnelle mensuelle de 150 \$ à compter de la 22<sup>e</sup> journée de remplacement et jusqu'à ce que cesse le remplacement;
- que ce règlement aura un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ce règlement sera adopté par le conseil municipal lors d'une assemblée régulière qui se tiendra le lundi 7 octobre à 19 h à la salle du conseil à l'hôtel de ville situé au 745 rue Gouin à Richmond.

Ce projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Ville ainsi qu'aux bureaux de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance du lundi au vendredi, de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Richmond, ce 11 septembre 2024

Rémi-Mario Mayette, OMA  
directeur général et greffier-trésorier